

Le 04 décembre 2023 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2023

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

Mme Fabienne MEYNAND , M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Justine GIRARDON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE à M. Amaury GARDE, M. Jean-Nicolas JOUVE à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

Secrétaire : M. Jean-François MONTMARTIN

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « SAINT-ETIENNE HANDISPORT »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'association « SAINT-ETIENNE HANDISPORT » a participé activement à la journée « TOUS EN VELO » du dimanche 24 septembre 2023 en proposant des essais de handbikes et tandem.

Aussi, il propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DÉCIDE avec 22 votes pour et 3 abstentions M. GRIFFON, Mme CHAMPAGNON, M. VINCENT

✚ **DE VERSER** une subvention exceptionnelle à l'association « SAINT-ETIENNE HANDISPORT » d'un montant de 350 €, pour sa participation active à la journée « TOUS EN VELO » du 24 septembre 2023,

✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20231204-72-23-DE

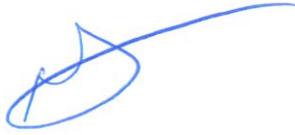
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

Notification : 11/12/2023

Le secrétaire de séance,

M. Jean-François MONTMARTIN



Fait à la Fouillouse, le 04 décembre 2023

Le Maire,

Patrick BOUCHET

